

AB HOLDING

Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)

à capital variable au capital minimum de 1000 €

12 passage d'enfer

RCS PARIS 947 774 253

(la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Assemblée générale extraordinaire pour la modification de la date de clôture des comptes.

Le 04 août 2026

Augustin LE JOLIS DE VILLIERS DE SAINTIGNON BOUCHET, demeurant au 12 passage d'enfer 75014 PARIS, associé unique de la société AB HOLDING, a pris les décisions concernant l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Modification date de clôture des comptes.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Resolutions

Résolution n°1

Il est pris acte par les Associés de la modification de la date d'exercice comptable de la société. Il est décidé de définir la date du 31 décembre de chaque année. Exceptionnellement, en raison du changement, un exercice sera allongé, celui du 01/10/2025 au 31/12/2026.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Signature de l'associé unique :

Monsieur Augustin DE VILLIERS En sa qualité de président	Signé par AUGUSTIN LE JOLIS DE VILLIERS DE SAINTIGNON BOUCHET Le 4 août 2026 Signed with doc_3e5z Universign tx_DmXo4GJQMOr
---	--